



L'an deux mille vingt-trois le 23 du mois de mars s'est réuni le conseil communautaire de Seille et Grand Couronné à 18 heures 30, à Brin sur Seille après convocation légale du 16 mars, sous la présidence de monsieur Claude THOMAS

Présents : M. RENKES David – M. LAPOINTE Denis - M. LAURENT Stéphane – M. M. CRESPIY Jean Claude
M. BARTHELEMY Philippe – M. RAKOTONDARAMANITRA Haja – M. GRANDADAM Daniel – M. VOINSON Philippe
Mme FRANCOIS Valérie – M. FAUCHEUR Dominique – M. HOLZER Alain – M. WARION Jacques – M. HENQUEL Patrick
Mme SCHEFFLER Véronique – M. FEGER Serge – M. GUEZET Philippe – Mme CHERY Chantal – Mme RUSTOM Lina
M. MATHEY Dominique – M. THOMAS Claude (non votant) Mme LORETTE Delphine – M. MEVELLEC Mickaël – M.
L'HUILLIER Nicolas – M. BECKER Bernard - M. THIRY Philippe – M. FRANCOIS Vincent - M. IEMETTI Jean Marc – M.
BERNARD Philippe – M. DIEDLER Franck – M. GUILLAUME Geoffrey – Mme DUMAY Christine – M. CAPS Antony
M. LE GUERNIGOU Nicolas – M. BASTIEN Claude -M. MOUGINET Dominique – Mme ROJAS Magali – M. MATHIEU
Denis – M. VINCENT Yvon – M. CERUTTI Alain – M. GOETZ Sébastien – Mme HUART Sonia

Procurations : Mme MARANDE Carole à Mme ROJAS Magali – M. POIREL Patrick à M. MOUGINET Dominique
M. GAY Gérard à M. LE GUERNIGOU Nicolas – Mme JELEN Nelly à M. CAPS Antony – Mme MARCHAL Astrid
à M. FEGER Serge

Excusé(e)s : M. MICHEL Olivier – M. JOLY Philippe – Mme KLINGELSCMITT Agnès – M. ORY Denis – M. FAGOT
REVURAT Yannick -

Secrétaire de séance : Mme FRANCOIS Valérie

L'assemblée dénombrait : **45 votants**

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 55

Présents : 41

Pouvoirs : 5

Excusés : 5

Votants : 45

Date d'affichage : 31 mars 2023

SUFFRAGE EXPRIME :

Pour : 45

Contre

Absentions :

FINANCES

02/03/2023

Compte administratif 2022- BUDGET ASSAINISSEMENT

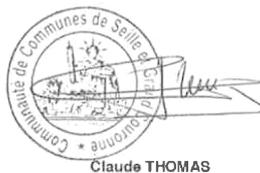
Sous la présidence de Monsieur M. IEMETTI Jean Marc, Doyen d'âge de l'assemblée, Nicolas LEGUERNIGOU, vice-Président en charge des Finances, présente le Compte Administratif de l'exercice 2022.

Après s'être fait présenter le Budget primitif de l'exercice 2022, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer et le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, le bordereau de mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion de Madame le receveur de Nancy Municipale.

Considérant que Claude THOMAS, ordonnateur, a normalement administré, pendant l'exercice 2022, les finances de la Communauté de Communes en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et en n'ordonnant que les dépenses justifiées.

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** le Compte administratif 2022 du budget assainissement



CLAUDE THOMAS
2023.04.20 12:05:33 +0200
Ref:20230420_094402_2-1-O
Signature numérique
le Président